RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00198
Numéro SIREN : 410 562 912
Nom ou dénomination : ABC AUTOMATION

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/043402

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC AUTOMATION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 13 Rue Sigmund Freud 69120 VAULX EN VELIN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 1 0 5 6 2 9 1 2 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	48 783	AI	48 783
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	25 920	AK	12 846 — 13 073
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 989	AS	31 613 — 2 375
	Autres immobilisations corporelles	AT	229 121	AU	101 324 — 127 797
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	5 144	BI	5 144
	TOTAL (II)	BJ	343 129	BK	145 785 — 197 344
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	23 231	BM	23 231
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP	152 639	BQ	152 639
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	641 942	BY	154 399 — 487 542
	Autres créances (3)	BZ	42 009	CA	42 009
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	703 754	CG	703 754
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 606	CI	7 606
	TOTAL (III)	CJ	1 571 183	CK	154 399 — 1 416 783
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 914 313	1A	300 184 — 1 614 128

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CERTIFIE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABC AUTOMATION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	15 979
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	620 472
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 554
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	812 005
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	280 563
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	76 075
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	176 846
	Dettes fiscales et sociales	DY	235 071
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	23 933
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	9 631
	TOTAL (IV)	EC	802 122
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 614 128

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	581 055
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SAS ABC AUTOMATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 614 128 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014–03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, à jour des différents réglements.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.
Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de revient (matières premières et main d'oeuvre directe).
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci–dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le Bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	48 784			48 784
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 823	12 097		25 920
Immobilisations incorporelles	***62 607***	***12 097***		***74 704***
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 163	2 657	1 829	33 990
– Installations générales, agencements aménagements divers	135 025			135 025
– Matériel de transport	51 750	395		52 144
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 425	11 146	8 619	41 952
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	***259 363***	***14 197***	***10 448***	***263 112***
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	170			170
– Prêts et autres immobilisations financières	4 694	450		5 144
Immobilisations financières	***4 864***	***450***		***5 314***
ACTIF IMMOBILISE	**326 834**	**26 744**	**10 448**	**343 130**

Notes sur le Bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	12 097	14 197	450	26 744
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**12 097**	**14 197**	**450**	**26 744**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		10 448		10 448
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**10 448**		**10 448**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	48 783
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**48 784**

Suite à la transposition de la directive comptable unique, une présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial est introduite dans le P.C.G. En compensation de cette présomption permettant de ne pas amortir, un test annuel systématique de dépréciation du fonds commercial est imposé. La mise en oeuvre de ces nouvelles règles sur le traitement des fonds commerciaux n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels.
L'évaluation du fonds de commerce n'a pas révélé de perte de valeur.
A ce titre, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation.

Notes sur le Bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 992	2 855		12 847
Immobilisations incorporelles	***9 992***	***2 855***		***12 847***
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 147	1 296	1 829	31 614
– Installations générales, agencements aménagements divers	22 643	4 893		27 536
– Matériel de transport	42 183	3 272		45 455
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 054	5 899	8 619	28 334
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	***128 026***	***15 361***	***10 448***	***132 938***
ACTIF IMMOBILISE	**138 018**	**18 215**	**10 448**	**145 785**

Notes sur le Bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 696 702 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 144		5 144
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	641 942	641 942	
Autres	42 010	42 010	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 606	7 606	
Total	**696 702**	**691 558**	**5 144**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS – AVOIR A RECEVOIR	12 377
PRODUITS A RECEVOIR	3 176
Total	**15 554**

Notes sur le Bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 802 123 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	280 564	59 497	221 067	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 847	176 847		
Dettes fiscales et sociales	235 072	235 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	100 009	100 009		
Produits constatés d'avance	9 631	9 631		
Total	**802 123**	**581 055**	**221 067**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 902			
(**) Dont envers les associés	76 076			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 958 euros.

Notes sur le Bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS–FACT. NON PARVENUES	11 870
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	225
DETTES PROVISIONNES POUR CP	40 057
NDF A PAYER	167
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	15 903
ETAT CHARGES A PAYER	6 871
CLIENTS – AVOIRS A AETABLIR	23 933
Total	**99 026**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 606		
Total	**7 606**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	9 631		
Total	**9 631**		

ABC AUTOMATION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 150 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : VAULX-EN-VELIN (69120)
13 RUE SIGMUND FREUD

410 562 912 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT DECIDEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 JUIN 2022

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 proposée à l'associée unique :

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 10 554,13 euros, comme suit :

- à titre de Réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 723,00 euros,
- le solde au poste Autres réserves 9 831,13 euros.

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 décidée par l'associée unique :

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 10 554,13 euros, comme suit :

- à titre de Réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 723,00 euros,
- le solde au poste Autres réserves 9 831,13 euros.

Certifié conforme
La Présidente

